

# RELEVEZ LE DÉFI !

Du 10 janvier au 14 mars  
2022



 **À NE PAS MANQUER**  
LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



Plus de détails à la page 9




# Le Babillard

**JANVIER 2022**

**Pour communiquer avec nous :**

6, Principale Sud  
J0Z 2G0  
819 728-2186  
www.guigues.ca

 Municipalité de St-Bruno-de-Guigues

**Table des matières**

INFOS MUNICIPALES .....	2
INFOS ORGANISMES .....	10
LES PETITES ANNONCES.....	15

# INFOS MUNICIPALES

## Calendrier du conseil

Soyez par la présente avisés que les membres du conseil ont adopté le calendrier des séances régulières pour l'année 2022, comme suit :

<b>Lundi</b> 10 janvier	<b>Lundi</b> 7 février	<b>Lundi</b> 7 mars
<b>Lundi</b> 4 avril	<b>Lundi</b> 9 mai	<b>Lundi</b> 6 juin
<b>Lundi</b> 4 juillet	<b>Lundi</b> 1 août	<b>Mardi</b> 6 septembre
<b>Lundi</b> 3 octobre	<b>Lundi</b> 7 novembre	<b>Lundi</b> 5 décembre

### À compter de 19 h 30

Salle municipale | 4, Mgr. Moreau Est  
(à moins d'avis contraire)

## Horaire bureau

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30  
6, rue Principale Sud  
[www.guigues.ca](http://www.guigues.ca)

### En cas d'urgence

Vous pouvez rejoindre  
en tout temps :

Serge Côté : 819 629-6912  
Sylvain Lacroix : 819 629-9004

## Horaire biblio

Mardi de 18 h 30 à 19 h 30  
Pour infos : 819 728-2910 #4275.

## Horaire Écocentre

**Relais d'écocentre  
Saint-Eugène**

Mercredi 13 h à 16 h  
Samedi 9 h à 15 h

**Écocentre Fabre  
819 634-2233**

Lundi au samedi  
9 h à 16 h

## Nouveaux Guizous

Vous êtes nouveaux résidents de Guigues?  
Passez faire un tour au bureau municipal.

Vous pouvez également communiquer  
avec le service d'accueil des nouveaux  
arrivants au CJET :

**Marion Hallée / Guillaume Gonzalez  
819 622-2538**

## Groupes Facebook

Pour vous tenir informé des différents  
projets et activités dans la municipalité,  
joignez les groupes Facebook :

**Municipalité de St-Bruno-de-Guigues  
Arena du Colisée  
Bibliothèque St-Bruno-de-Guigues**

## Prochain Babillard

Apportez vos articles / publicités  
avant le 7 février 2022

**en personne**  
au bureau municipal  
**par courriel**

[adj.guigues@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:adj.guigues@mrctemiscamingue.qc.ca)

# INFOS MUNICIPALES



## Des nouvelles de votre municipalité RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

### ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2022

Ce qu'il faut retenir du budget 2022, c'est que le taux de la taxe foncière passera de 85¢ à 89¢, soit une augmentation de 4.7%. Il était à 85¢ depuis 2020, alors qu'il était à 90¢ en 2019. C'est principalement pour combler une perte de revenus importante, soit une subvention « covid » de 40 000 \$ dont on disposait en 2021, et également la fin d'un programme de subvention qui rapportait 32 000 \$ annuellement. L'augmentation de 4¢ ne génère qu'une partie du manque à gagner, la différence étant comblée par le surplus accumulé. Les détails du budget sont comme suit :

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

01 0000 REVENUS	BUDGET 2021	BUDGET 2022	JUSTIFICATION
01 21000 TAXES	-1 361 700 \$	-1 424 660 \$	Taxe foncière passe de 85 à 89¢
01 22000 TENANT LIEU DE TAXE	-30 923 \$	-30 932 \$	
01 23000 AUTRES REVENUS DE SOURCES LOC	-87 700 \$	-88 800 \$	
01 30000 TRANSFERTS	-248 626 \$	-189 669 \$	Perte Covid et subvention
01 00000 TOTAL REVENUS	-1 735 519 \$	-1 740 631 \$	
02 0000 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2021	BUDGET 2022	JUSTIFICATION
02 10000 ADMINISTRATION GENERALE	399 170 \$	408 999 \$	
02 20000 SECURITE PUBLIQUE	300 423 \$	327 640 \$	Augmentation SQ et RISIT
02 30000 TRANSPORT	430 407 \$	465 164 \$	
02 40000 HYGIENE DU MILIEU	264 058 \$	255 311 \$	
02 50000 SANTE ET BIEN-ETRE	13 859 \$	13 473 \$	
02 60000 AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVE	44 171 \$	51 759 \$	
02 70000 LOISIRS ET CULTURE	339 141 \$	349 559 \$	
02 00000 TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 791 229 \$	1 871 905 \$	4.5% d'augmentation
03 00002 AFFECTATIONS			
03 05100 PRODUIT CESSION RISIT	-13 203 \$	-13 203 \$	
03 30000 SURPLUS ACCUMULÉ	-42 507 \$	-118 071 \$	
EXCEDENT NET	0 \$	0 \$	

# INFOS MUNICIPALES

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	2022				2023	2024
	Budget	Emprunt	Surplus	Subvention	Total financ.	** voir notes **
Nouvelle rue résidentielle <b>**Emprunt**</b>	0 \$	0 \$			0 \$	200 000 \$
Asphalte - Rte Quai-Cotnoir <b>**Emprunt**</b>	1 200 000 \$	480 000 \$	0 \$	720 000 \$	1 200 000 \$	200 000 \$ 200 000 \$
Camion déneigement <b>**Aucun**</b>	350 000 \$	350 000 \$			350 000 \$	0 \$
Vidange étangs d'épuration <b>**Emprunt**</b>					0 \$	200 000 \$
Équipement refroidissement aréna <b>**\$\$ inconnu mais à considérer, emprunt**</b>					0 \$	XXX
Aréna, mise aux normes et divers <b>**Étude 2022, surplus, emprunt et subv.**</b>	50 000 \$		50 000 \$	0 \$	50 000 \$	600 000 \$
Infrastrutur aquatique <b>**\$\$ inconnu mais à considérer, emprunt**</b>					0 \$	XXX XXX
	1 600 000 \$	830 000 \$	50 000 \$	720 000 \$	1 600 000 \$	1 000 000 \$ 400 000 \$

En vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le programme doit être divisé en phases annuelles. Il doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.

## AUTRES IMMOBILISATIONS PRÉVUES

La municipalité souhaite également réaliser les projets suivants dans la prochaine année, sans qu'il ne soit nécessaire d'emprunter car ils seraient financés par subvention (certaines à confirmer) ou par le surplus accumulé :

IMMOBILISATIONS AUTRES		Budget
11000	Festivité du 125 <sup>e</sup>	10 000 \$
22000	Terrain pour aménagement nouvelle caserne	60 000 \$
32000	Nouvelle rue commerciale	80 000 \$
32000	Radar pour surveiller vitesse	10 000 \$
32000	Voirie municipale, travaux de rechargement et autres*	40 000 \$
41200	Instrumentation st-filtration/amélioration	30 000 \$
41300	Ligne aqueduc-égout, 101 Sud	250 000 \$
41300	Ligne aqueduc-égout, Piché Ouest	100 000 \$
70120	Travaux d'amélioration Centre (bar, entrée, fenêtre et tôle)	70 000 \$
70120	"Stand" pour orchestre	10 000 \$
70150	Projet amélioration parc Richelieu	150 000 \$
70150	Aménagement pont couvert	20 000 \$
70150	Plage publique aménagement et ou autres	15 000 \$
70259	Murs et divers Domaine Breen	25 000 \$

Toute information relative au budget et aux finances de la municipalité peut être obtenue en appelant au bureau municipal au 819 728-2186.

# INFOS MUNICIPALES

## CODE D'ÉTHIQUE - DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM) impose à chaque municipalité d'adopter par règlement un code d'éthique et de déontologie pour ses élus et élues. Le code doit minimalement contenir les valeurs ainsi que les règles obligatoires minimales prévues à la loi. Après une élection générale, le conseil doit réviser ce code avant le 1er mars qui suit l'élection générale.

Avis de la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance de janvier, et un projet de règlement a été déposé. Le règlement, disponible pour consultation, sera adopté lors de la séance ordinaire de février.

## EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE

La municipalité est fière d'accueillir M. Miguel Cousineau dans l'équipe de la voirie, à titre d'opérateur-journalier. Miguel est originaire de Guigues et on ne peut que lui souhaiter une longue carrière avec nous!

## PROJET DE REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS CENTRE DU TÉMISCAMINGUE

Les membres du conseil ne sont pas indifférents aux discussions en cours en lien avec un possible regroupement de municipalités au centre du Témiscamingue. D'ailleurs, le nouveau conseil municipal de Duhamel-Ouest a démontré l'intérêt de réunir les différents intervenants municipaux concernés pour en discuter. Bien que pour l'instant, toute fusion soit écartée, les membres du conseil souhaitent être informés des développements dans ce dossier où on pourrait analyser les différentes possibilités d'entraide entre les municipalités (regroupement de services ou autres).

## DEMANDE PONT COUVERT CPTAQ

Après un premier refus, la Commission de protection du territoire agricole du Québec révisé sa position et autorise la municipalité à acquérir la propriété de M. Jean-Luc Baril (Ferme Lunick) à proximité du pont couvert (partie jaune sur la carte). Il sera donc possible d'élaborer un projet pour permettre aux plaisanciers d'avoir accès à la rivière plus facilement et d'y aménager quelques commodités.



## INFOS MUNICIPALES

### STATIONNEMENT DANS LES SECTEURS DE VILLÉGIATURE

On vous rappelle que pour faciliter le travail des opérateurs en déneigement, **évitez de vous stationner sur l'accotement de la route.**

**Pour le secteur du Royaume-des-Cèdres,**  
il y a un stationnement au bas de la côte. Merci de votre collaboration.



# INFOS MUNICIPALES

## MESURES SANITAIRES - LOCATION DE SALLE ET ARÉNA

Comme les directives changent régulièrement, on vous invite à communiquer au bureau municipal si vous souhaitez louer une salle.

Au moment d'écrire ces lignes, l'aréna et le centre communautaire étaient fermés, et ce jusqu'à avis contraire.

## BUREAU MUNICIPAL

Bien que le personnel soit sur place, nous vous demandons encore d'éviter de vous déplacer au bureau municipal. Privilégiez le paiement en ligne ou la poste. Vous pouvez communiquer en tout temps avec nous au 819 728-2186.

En cas d'urgence, vous pouvez toujours communiquer avec Serge Côté au 819 629-6912 ou Sylvain Lacroix au 819 629-9004.

## RAPPELS COMMUNAUTAIRES

- Si vous désirez brûler des branches, vous devez préalablement prévenir la RISIT : 819 625-2024. On vous rappelle que les feux d'herbe sont INTERDITS. Les feux d'ambiance avec pare-étincelles sont autorisés sans avoir à contacter la RISIT.
- Les chiens doivent rester sur le terrain de leur propriétaire. Si vous faites une balade avec votre animal, ramasser les « besoins essentiels » s'il vous plait!
- Vous désirez consulter une évaluation au Témiscamingue? Site de la MRC : [www.mrctemiscamingue.org/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/](http://www.mrctemiscamingue.org/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/)

## CALENDRIER DES SÉANCES POUR 2022

Considérant la situation actuelle, le public n'est pas admis aux séances du conseil. Il n'est pas impossible que cette directive change d'ici le 7 février. Nous aviserons la population via la page facebook de la municipalité. Cependant vous pouvez transmettre vos questions au bureau municipal ou à l'adresse courriel : dg.guigues@mrctemiscamingue.qc.ca.

Les séances régulières se tiennent à la salle municipale du centre communautaire. (voir calendrier à la page 2)

## SÉANCES DE LA MRC : ENREGISTREMENT AUDIO

Il est possible d'écouter en audio les séances de la MRC à l'adresse suivante : [www.mrctemiscamingue.org/documentation-enregistrement-des-seances/](http://www.mrctemiscamingue.org/documentation-enregistrement-des-seances/)

# INFOS MUNICIPALES

## Vos bacs l'hiver



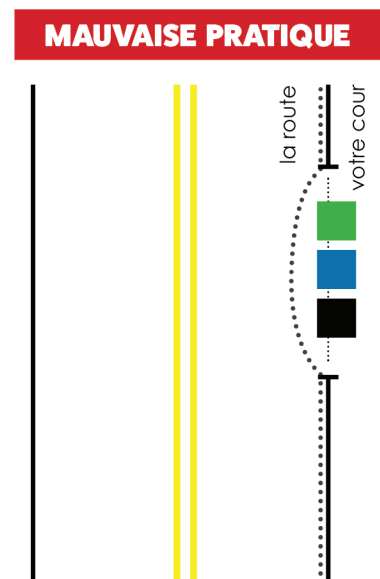
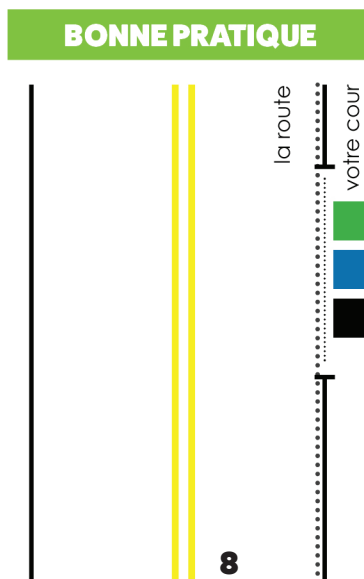
### LORSQUE LES EMPLOYÉS (MUNICIPAL ET MTQ) DÉNEIGENT LES ROUTES

et que des bacs se retrouvent sur l'emprise de la route, cela engendre différentes problématiques à première vue banales mais bien réelles.

1. Les déneigeurs doivent éviter les bacs en se tassant dans la voie inverse, parfois par surprise ou à l'approche d'une courbe pouvant ainsi créer des risques de perte de contrôle pour les voitures arrivant en sens inverse.
2. En contournant l'obstacle, on laisse une trainée de neige sur la route qui se transforme en obstacle imprévu pour les automobilistes.
3. Parfois, le BAC est peu visible, surtout la nuit, et la déneigeuse peut l'accrocher et ainsi briser le bac ou encore le faire tomber et répandre son contenu sur la route et dans votre cour.

### En conclusion

C'est très facile, soyez un peu plus paresseux quand vous poussez votre bac et gardez-le dans votre cour, c'est facile, sécuritaire et ça sauve du travail à tous le monde! Les gars de voirie vous remercie!





## INFOS MUNICIPALES



**Stationnement le long  
des routes l'hiver**

### Saviez-vous que

pour certains secteurs, principalement dans les chemins dans le secteur du lac, les routes sont plus étroites.

Bien qu'aucun règlement municipal l'interdise, l'équipe de déneigement sollicite la collaboration des automobilistes et suggère d'éviter, dans la mesure du possible bien entendu, de se stationner le long de ces chemins à toutes heures de la journée, surtout lorsqu'il neige.

### La problématique

À certains endroits, il est tout simplement impossible pour la charrie de contourner les voitures ce qui engendre parfois un mauvais travail de déneigement faute d'accès et la charrie doit faire demi-tour.

Nous vous rappelons également que pour la période du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril, de 23 h à 7 h, il est interdit de se stationner aux abords de l'ensemble du réseau routier.

Pour tout commentaire ou information, n'hésitez pas à communiquer avec nous et merci de votre collaboration.

**819 728-2186**

## Si vous trouvez cet avis sur votre pare-brise,

**...pas de soucis avec ça. Il ne s'agit ni d'une amande ni d'une contravention.**

**Cet avis vise simplement à sensibiliser les automobilistes sur certaines contraintes que vivent les déneigeurs lorsque des véhicules sont stationnés aux abords de la route, surtout lorsque celle-ci est étroite.**

**Pour tout commentaire ou information, n'hésitez pas à communiquer avec nous et merci de votre collaboration.**

**819 728-2186**



## DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE 2022

Le défi s'adresse aux écoles, Centres de la petite enfance, familles, amis ainsi qu'aux organismes communautaires. Il vise à développer l'intérêt pour l'activité physique hivernale et les saines habitudes de vie. Les participants courent la chance de gagner de fabuleux prix régionaux et provinciaux.

**Entre le 10 janvier et le 14 mars 2022, les participants sont invités à envoyer une photo de leur construction à l'adresse suivante : [defichateaudeneige.ca](http://defichateaudeneige.ca)**



Québec



## PRIX DE PARTICIPATION LOCAUX

La municipalité de Guigues offrira 3 cartes cadeaux chez GO SPORT. Bonne construction et amusez-vous bien !

DGAT-22-001

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

*Gestion de la neige provenant des entrées privées*

### **Interdiction d'accumuler de la neige sur l'accotement de la route**

**Rouyn-Noranda, le 13 janvier 2022** – Depuis quelques années, le ministère des Transports a remarqué que certains citoyens poussent la neige de leur entrée privée sur l'accotement de la route.

Cette pratique est interdite en vertu du Code de la sécurité routière. En plus de compliquer les opérations de déneigement, elle peut avoir des conséquences importantes en ce qui a trait à la sécurité routière. En effet, la neige accumulée réduit la visibilité et peut occasionner des accidents lors de manœuvres de sorties des entrées privées. Elle peut aussi entraîner des bris aux équipements de déneigement.

Ces interdictions sont inscrites dans le Code de sécurité routière aux articles 498 et 507 :

- **498.** *Il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.*
- **507.** *Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une amende de 60 \$ à 100 \$ (plus les frais d'administration).*

Le ministère des Transports rappelle également aux propriétaires riverains de ne pas déverser de la neige dans les fossés. Cette façon de faire peut nuire à l'écoulement des eaux de drainage lors de la fonte des neiges au printemps, ce qui peut avoir des conséquences sur les fondations de la chaussée.

Tout au long de l'hiver, les surveillants routiers du ministère des Transports veilleront à s'assurer que la réglementation est respectée et demanderont à la Sûreté du Québec d'intervenir, au besoin, en émettant des constats d'infraction selon le cas.

Le Ministère remercie la population pour sa précieuse collaboration.

Suivez-nous sur [Twitter](#), sur [Facebook](#) et sur [Instagram](#).

- 30 -

**Pour information :** Relations avec les médias  
Ministère des Transports  
Tél. : Québec : 418 644-4444  
Sans frais : 1 866 341-5724

# INFOS ORGANISMES



## LE TÉLÉ-BINGO DE TV TÉMIS

En « Direct » tous les mercredis à 18h00

Sur le canal 97 de Cablevision

Du 15 sept 2021 au 18 mai 2022



45, rue Notre-Dame Est, C.P. 400  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

**Réservez votre  
place dès  
maintenant !**

(819) 625-2505

[ecolejct@hotmail.com](mailto:ecolejct@hotmail.com)

🎵 Anne Jodoin (*piano, solfège et théorie*)

🎵 Julie Gagnon (*chant, flûte traversière, guitare débutant*)

**Les cours reprendront en janvier ou dès que  
la situation sanitaire le permettra!**

# INFOS ORGANISMES



## MRC de TÉMISCAMINGUE



Vous êtes  
propriétaires  
de chien(s) et/ou  
chat(s)?



## INVENTAIRE ET ENREGISTREMENT DES CHIENS ET CHATS

Entre novembre 2021 et juin 2022

Nos préposés passeront à votre domicile!

### POURQUOI?

Le refuge effectue ce mandat au nom des municipalités et en vertu de la loi P-38 et des règlements municipaux en vigueur.

pour  
2022

**Gratuit**

Licence et médaille

Merci de votre collaboration!

# INFOS ORGANISMES

**IMPORTANT**

Pour nous aider à mettre en place la meilleure organisation scolaire pour vos enfants, nous vous demandons de respecter cette période d'inscription.

## ADMISSION

AUX SERVICES PRÉSCOLAIRES 2022-2023

Du 17 au 28 janvier 2022

Par téléphone au 819 629-2472 poste 1200, message détaillés SVP

ENFANTS DE 5 ANS	ENFANTS DE 4 ANS	
<p><b><u>Service Maternelle 5 ans</u></b></p> <p>Conditions d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'enfant doit avoir cinq (5) ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022;</li><li>- Le certificat de naissance est obligatoire pour l'inscription (certificat grand format émis par le directeur de l'État civil).</li></ul> <p>Ce service est offert dans tous les secteurs du CSSLT.</p>	<p><b><u>Service Maternelle 4 ans</u></b></p> <p>Conditions d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'enfant doit avoir quatre (4) ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022;</li><li>- Le certificat de naissance est obligatoire pour l'inscription (certificat grand format émis par le directeur de l'État civil).</li></ul> <p>Nous prévoyons offrir ce service dans les secteurs suivants <u>si le nombre d'inscriptions le permet</u> :</p> <p>Béarn, Guigues, Latulipe Nédélec, Saint-Eugène Témiscaming, Ville-Marie</p>	<p><b><u>Service d'animation Passe-Partout</u></b></p> <p>Conditions d'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'enfant doit avoir quatre (4) ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2022;</li><li>- Le certificat de naissance est obligatoire pour l'inscription (certificat grand format émis par le directeur de l'État civil).</li></ul> <p>Ce service sera offert dans les secteurs où le <u>nombre d'inscriptions le permettra</u>.</p> <p>Il est possible que pour les secteurs qui offrent la maternelle 4 ans, ce service ne puisse pas être offert.</p>



\*Notez que ces services offerts aux enfants de 4 et 5 ans ne sont pas des parcours éducatifs obligatoires.

Il s'agit d'une option supplémentaire qui s'ajoute à l'offre de service, toujours existante, dans les différents secteurs tels que : CPE, Maison de la famille, etc.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Isabelle Valiquette au 819 629-2472 poste 1200

Centre  
de services scolaire  
du Lac-Témiscamingue

Québec





## **HOMMAGE À M. JACQUES LAROUCHE**

Jacques Larouche est un passionné de plein air. Né à Rouyn, enfant, il passait ses étés au chemin de la Gap à Notre-Dame-du-Nord avec sa famille et déjà était fasciné par la nature. Il a été scout de 12 ans à 20 ans, au début comme participant et plus tard comme bénévole.

Après des études en biologie et chimie, il est devenu professeur à Rouyn. Il a fondé une famille avec Gisèle Dallaire et la tradition des excursions plein air a continué avec sa petite famille.

À la retraite Jacques et Gisèle sont venus s'installer à Notre-Dame-du-Nord. Il s'est alors impliqué dans la création des six sentiers de Récrcé-Eau des Quinze avec des partenariats entre Hydro-Québec, les municipalités d'Angliers, Guérin, St-Eugène-de-Guigues, Notre-Dame-du-Nord et Timiskaming First Nation.

Au cours des années, il a partagé ses connaissances avec des jeunes de l'École Rivière-des-Quinze sur le principe de donnant/donnant. Il les renseigne sur les merveilles de la nature et les élèves font du bénévolat comme nettoyer la piste cyclable ou dans les sentiers selon les besoins.

Il s'est impliqué dans la paroisse, il a été bénévole pour plusieurs associations de Notre-Dame-du-Nord et chanteur dans la chorale La Clef des Chants.

Malgré sa démission au sein du C. A. de Récrcé-Eau des Quinze, il restera toujours dans nos cœurs, l'image et l'âme de Récrcé-Eau des Quinze.

Son plus cher désir c'est de continuer à valoriser les sentiers de Récrcé-Eau des Quinze et que tous découvrent les patrimoines industriels, historiques et naturels que l'on y rencontre. Un grand défi à relever!

Grand merci pour toutes tes années de bénévolat.  
Gisèle Rivard, Présidente

## LES PETITES ANNONCES



Distributrice des produits d'herboristerie :  
LA CLEF DES CHAMPS.

Annie Pelchat  
59, Principale Nédélec  
819 784-2008  
anniepelchat47@hotmail.com

### **MASSOTHÉRAPIE**

Massage : détente, thérapeutique, énergétique, pierres chaudes, drainage lymphatique, femme enceinte.

### **CONSULTATION EN NATUROTHÉRAPIE**

L'objectif de la naturothérapie est de stimuler les facteurs favorisant la santé autant que d'atténuer les facteurs défavorables à une santé optimale.

### **SOINS DE CORPS**

### **HARMONISATION DES CHAKRAS**

### **REIKI**

*Possibilité de rendez-vous à votre domicile pour 4 personnes et plus.*

*Reçu pour assurance disponible.*



## SERVICE MÉNAGER

**Micheline Aylwin**

**Service disponible au village seulement.**

*Possibilité d'entente de transport.*

- Ménage régulier à 17 \$/hre
- Service de grand ménage disponible à 20 \$/hre

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 819 629-8576**



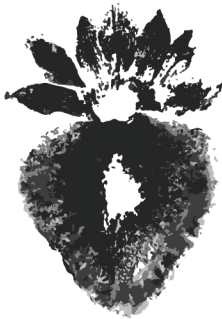
MARAICHER, AUTOCUEILLETTE, BIOLOGIQUE



# ferme Nordvie

Ouvert sur rendez-vous

  Nordvie.ca



1049 chemin des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rangs  
Saint-Bruno-de-Guigues,  
Témiscamingue, J0Z 2G0